

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
9 OCTOBRE 2019

Le neuf octobre deux mil dix-neuf, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 3 octobre 2019

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte — CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés : DEPLANTES Françoise

Absent(s) excusé(s) : DEPLANTES Françoise – VEYRET Gérard

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal. Validation du dernier compte rendu.

2019-27 : INDEMNITÉ CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL :

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux. Le conseil municipal décide, après avoir voté à main levée, sur 10 votes : 3 contre et 7 voix pour, d'accorder l'indemnité de conseil pour cette année.

2019-28 : ADHÉSION A LA CONVENTION CADRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE MISE EN PLACE PAR LE Centre De Gestion 38

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat prévoyance avait été validé avec une participation financière de la collectivité. Celui-ci garantit aux agents un maintien de salaire en cas de maladie ordinaire excédant 3 mois. Le CDG38, propose un renouvellement de convention pour les trois années à venir.

2019-29 : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - Centre De Gestion 38

Les collectivités ont l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents. Le Centre de Gestion peut souscrire de tels contrats pour leur compte en mutualisant les risques. Un nouveau contrat groupe est proposé relatif à la prestation des risques statutaires pour les collectivités. Le conseil municipal valide cette nouvelle convention. .

QUESTIONS DIVERS :

Points sur les travaux de voirie : il est décidé de scinder les travaux compte tenu de l'importance de la dépense, la subvention obtenue ne pouvant être perçue avant 2022.

Nouvelle organisation du service des Finances Publiques :

Lecture de lettre adressée par le Président de la Communauté de Communes St Marcellin Vercors Isère au Directeur des Finances Publiques et résumé de l'intervention de celui-ci auprès de l'exécutif de la communauté de communes.

WATTISERE : Une réunion d'information s'est tenue le 30 septembre à Poliènas. WATTISERE est un collectif de citoyens qui s'engage pour la production d'énergies renouvelables sur le territoire de Vinay, Tullins. Leur projet est d'équiper des toits de plus de 200 m² de panneaux solaires. Des informations vous seront transmises dans la prochaine Crazette.

Référendum d'initiatives partagées :

Les enjeux sont importants notamment en ce qui concerne la privatisation de l'aéroport de Paris. Un article dédié sera publié dans la prochaine crazette.

La séance est levée à 23 heures45

Le Maire,
Nicole DI MARIA

